



## ENVIRONNEMENT

### COP28 : des engagements financiers dès le 1<sup>er</sup> jour

Alors que le monde est encore très loin de la trajectoire qui permettrait de contenir la hausse des températures de 1,5°C au-dessus des niveaux pré-industriels, la COP28 s'est ouverte à Dubaï le 30 novembre et se tient jusqu'au 12 décembre. Sa présidence par le Sultan Ahmed Al Jaber - également CEO de la compagnie pétrolière nationale Adnoc - a suscité de nombreuses réactions et même le boycott par certains invités, alors que d'autres pensent que c'est une occasion d'interpeller les énergéticiens à participer mieux et plus efficacement à la transition. Pour tenter de couper court aux critiques partisans, le président émirati a annoncé dès le premier jour la création d'un **fonds de financements privé** consacré aux solutions permettant de lutter contre le changement climatique. Altéra (nom de ce fonds) sera présidé par le Sultan Al Jaber lui-même, qui espère lever à terme **250 Mds\$** (250 milliards de dollars). En attendant, le premier versement sera **réparti entre deux fonds** : l'un de 25 Mds\$ fléchant des investissements climatiques à fort potentiel pour accélérer la transition, le second de 5 Mds\$ dirigé vers les pays du Sud où les investissements traditionnels ont fait défaut. **BlackRock**, le plus gros gestionnaire d'actifs au monde, a annoncé qu'il confierait à Altéra la gestion de **2 Mds\$**, répartis dans un fonds de dette privée et un fonds d'infrastructures. Outre le sujet du financement, l'agenda de cette COP devrait inclure : le **bilan mondial**, et l'évaluation pour chaque Etat de son **alignement** avec ses engagements pour atteindre les objectifs de Paris - l'**adaptation** - la création d'un **marché carbone international** - les mesures d'**atténuation**. Nous vous informerons des conclusions dans le prochain flash info.

### Méthane : la chasse aux émissions est lancée

Le méthane sera aussi à l'ordre du jour de la COP28. Et pour cause, le **CH4** possède un effet de réchauffement **80 fois** supérieur à celui du CO2 et serait responsable d'un **tiers** du réchauffement climatique actuel. Or, d'après l'Organisation mondiale de météorologie, en 2022, il a atteint la concentration atmosphérique de 1923 ppb (partie par milliard) soit une hausse de 264% par rapport aux niveaux pré-industriels (avant 1750). **Sujet à débat** depuis la COP26, **150 pays** se sont à ce jour engagés à réduire leurs émissions. Au niveau **européen**, le Conseil et le Parlement sont parvenus à un accord (provisoire) sur une **réglementation** permettant de suivre et de réduire les émissions de méthane dans les métiers dans l'énergie : ainsi les secteurs du **pétrole**, du **gaz** et du **charbon** devront **mesurer, déclarer, et inspecter** les émissions de méthane, et mettre en place des **mesures d'atténuation**, notamment en détectant et réparant les fuites, mais aussi en limitant l'éventage et le torchage. Caméras thermiques - capteurs infra-rouges - images satellites - drones avec IA embarquée, cryogénies... les solutions se multiplient pour détecter les fuites. Aux Etats-Unis, **Joe Biden** a annoncé le 2 décembre, la finalisation d'une réglementation visant à réduire les émissions de méthane de l'industrie pétrolière et gazière, en éliminant le torchage de gaz sur de nouvelles installations ou en imposant de surveiller les fuites. La **Chine** de son côté vient d'inclure pour la première fois les émissions de méthane dans ses objectifs climatiques.

Sources : Les Echos - Conseil européen - L'Usine Nouvelle



## FINANCE DURABLE - RSE

### Label ISR : Bercy crée la surprise

Après deux ans de réflexions, consultations et concertations à la demande de Bercy, le Comité pour la refonte du Label ISR avait remis sa copie en juillet dernier et attendait la décision du Ministre. Celle-ci s'est fait attendre et a suscité nombre de tractations, jusqu'aux derniers jours, comme la lettre ouverte adressée fin octobre à la Première Ministre signée par plus de 60 personnalités demandant expressément d'exclure du nouveau label les entreprises pétrogazières développant de nouveaux projets d'énergie fossile, et qui a du peser dans la balance. Finalement, le **6 novembre Bruno Le Maire a surpris** tout le monde en **décidant d'aller plus loin** dans les exigences et en faisant de l'impact climatique un principe clef. Ainsi, à partir de mars 2024, l'éligibilité des fonds au nouveau label **exclura** les entreprises qui exploitent du charbon ou des hydrocarbures **non conventionnels**, ainsi que celles qui lancent de **nouveaux projets** d'exploration, d'exploitation ou de raffinage d'**hydrocarbures** (pétrole ou gaz). Par ailleurs comme proposé le taux de **sélectivité** passera de **20% à 30%** et la définition de l'univers d'investissement deviendra plus stricte. En outre, les sociétés de gestion devront s'assurer de **limiter les incidences négatives** (PAI) de leurs investissements, et leur gestion des controverses, leur politique d'engagement actionnarial et de vote seront **plus contraignantes**. Sur les 1 200 fonds déjà labellisés, (773 Mds€ d'encours), **45% ne seraient plus éligibles** en raison de leur exposition au secteur énergétique traditionnel. Ils ont un an pour opérer les changements nécessaires suivant le nouveau référentiel précis dont la publication, toujours attendue, pourrait peut-être apporter de nouvelles surprises...

### Risques dans les secteurs du textile et du renouvelable

Des grèves sans précédent ont contraint près de **600 usines de textile du Bangladesh** à se mettre à l'arrêt pendant près de trois semaines. Plusieurs milliers d'ouvriers des principaux fournisseurs des Gap, Walmart, H&M, Inditex, Bestseller, Levi's, Marks and Spencer... demandaient la revalorisation de leur **saire mensuel** plafonné à 70€. Le comité du salaire minimum du secteur a fini par décider de porter le salaire de base à 104 €, loin des 190€ revendiqués. Si certaines marques ont écrit à la première ministre pour demander un ajustement au regard de l'inflation (35% depuis 2019), il n'en demeure pas moins que **70%** de celles qui s'approvisionnent au Bangladesh **ont conservé les prix pré pandémie** et **90%** se sont livrées à des **pratiques d'achat déloyales** comme des annulations de commande ou des refus de paiement...

La rapidité et l'ampleur de la **transition énergétique** s'accompagne souvent de risques sur les droits humains. C'est ce que met en lumière la troisième édition du **Benchmark des énergies renouvelables et des droits de l'Homme** qui classe 28 entreprises cotées en bourse dans le secteur de l'éolien et du solaire. De façon générale les fabricants de **panneaux solaires** accusent un retard considérable par rapport à l'éolien en ce qui concerne les engagements et les pratiques en matière de droits de l'Homme. Seuls deux des six fabricants d'énergie solaire ont mis en place un engagement fort en matière de droits humains. Or parmi les principaux risques de ce secteur, on notera l'**exposition au travail forcé des Ouïghours** dans la région du Xinjiang : à l'heure actuelle, aucune entreprise du Benchmark ne divulgue publiquement l'intégralité de sa chaîne d'approvisionnement.

Sources : Ministère des Finance - Comité du label ISR - Novethic - Business & Human Rights





GOUVERNANCE

Rémunérations des dirigeants : nouveaux records

Après une année 2021 exceptionnelle où les rémunérations moyennes annuelles des présidents exécutifs des 120 plus grandes sociétés cotées en France avait atteint des plus hauts historiques, il était normal de s'attendre à une **baisse en 2022**. C'est bien ce qu'a constaté et indiqué Proxinvest dans sa 24ème étude annuelle sur le sujet. Mais les auteurs ne s'arrêtent pas là et indiquent que cette baisse (-6%) ne doit pas occulter la **hausse de 14%** par rapport à 2019 (pré crise sanitaire) pour atteindre **4,2 M€** (4,2 millions d'euros) en moyenne en 2022. Si l'on ne considère que le CAC40, la rémunération totale baisse de **15%** par rapport à 2021, mais augmente de **29%** par rapport à 2019 pour atteindre 6,7 M€. Pour rappel ces rémunérations incluent : fixe, bonus annuel, jetons, avantages en nature, stock-options et actions gratuites de performance valorisées à leur date d'attribution, intéressement en numéraire et autres formes indirectes de rémunération. Concernant le **fixe**, la rémunération moyenne est en hausse de **3,6%** dans le SBF 120 et de **2,6%** dans le CAC 40 (par rapport à 2021), atteignant des **records historiques** dans chacun de ces indices. Le bonus annuel moyen présente lui aussi des hausses modérées : +1,7% dans le SBF 120 et +2,5% dans le CAC 40 par rapport à 2021, mais ce sont des records historiques dans chacun de ces indices.

Si les rémunérations inférieures ou égales à **0,5 M€** ne sont observées que dans 2 sociétés (dont 1 contrôlée par l'Etat), les rémunérations supérieures à **5 M€** demeurent nombreuses : 29 cas dans le SBF 120 en 2022 (vs 31 en 2021 et 24 en 2019). Sur le podium, la **1<sup>ère</sup> place** est détenue par **Bernard Charlès, DG de Dassault Systèmes** avec une rémunération totale de **33 M€**, en baisse de 25,2%, dont une valorisation d'attribution d'actions de 29,9 M€, le package le plus élevé du SBF 120. En **2<sup>ème</sup> position**, **Daniel Julien, PDG de Teleperformance**, a une rémunération totale de 19,7 M€ (+0,5%), approuvée «seulement» à 74,6% par les actionnaires. Elle se caractérise par la **2<sup>ème</sup> rémunération fixe** (2,5 M€) la plus élevée du CAC 40, un bonus annuel versé à son maximum, une attribution d'actions de performance d'une valorisation élevée (14,7 M€) et l'écart de rémunération avec les salariés le plus important du CAC 40. Sur la **3<sup>ème</sup> marche**, **Carlos Tavares, DG de Stellantis** avec 19,6M€ selon Proxinvest (23,5M€ selon la société). Philippe Guillemot, Président Directeur Général de **Vallorec**, fait son entrée cette année à la quatrième place du classement avec une rémunération totale de 15 M€. C'est la première fois qu'autant de dirigeants touchent plus de 10 millions d'euros.

Source : Proxinvest

EN BREF

◆ **Technip Energies** : La société dont l'essentiel des activités repose sur le secteur de l'énergie, a créé une nouvelle société, **Reju**, dédiée à la **régénération des fibres plastiques** contenues dans les textiles. La technologie développée par **IBM** (pour les semi-conducteurs) permettrait de « casser » un polymère pour le faire revenir au stade de monomère et en faire, de nouveau, un produit plastique proche de la matière première issue du pétrole. En théorie, il serait possible de **recycler à l'infini**.

◆ **Eramet** : Le groupe minier français a inauguré à Trappes une usine pilote de **recyclage des métaux des batteries électriques automobiles**. Cette installation préfigure un site plus important prévu à Dunkerque d'ici à 2027 en partenariat avec le groupe **Suez**.

◆ **Stellantis et Orano** : Le constructeur automobile et le spécialiste du nucléaire vont créer une coentreprise spécialisée dans le **recyclage des batteries** des véhicules hors d'usage et des déchets de production issus des **gigafactories**. Le procédé, développé par Orano, permettra la récupération de tous les composants des batteries lithium-ion et la fabrication de nouveaux matériaux pour les cathodes. Le constructeur s'assure ainsi de respecter la **directive « batteries 2031 »** de l'Union européenne prévoyant l'utilisation de matériaux recyclés dans une logique **d'économie circulaire**.

◆ **TotalEnergies** : l'énergéticien a finalisé la cession à **Suncor** de l'intégralité des titres de TotalEnergies EP Canada, comprenant notamment sa participation dans l'actif de sables bitumineux de Fort Hills et des obligations logistiques associées. Le 4 octobre, TotalEnergies avait cédé à **ConocoPhillips** sa participation de 50 % dans Surmont et certaines obligations logistiques associées. Avec ces deux cessions, TotalEnergies acte sa **sortie des sables bitumineux au Canada**.

◆ **Veolia** a inauguré en Vendée la première unité en France de **réutilisation des eaux usées** traitées pour la production **d'eau potable**. Pour atteindre le plus haut niveau de performance et d'efficacité, Veolia a utilisé sa technologie brevetée basée sur l'ultrafiltration et l'osmose inverse à basse pression. Cette solution, qui contient 200 éléments membranaires ainsi qu'un processus de désinfection par les ultraviolets et la chloration, garantit une production d'eau douce **répondant à tous les standards de qualité**.



VOTRE CONTACT



Murielle HERMELLIN

Responsable ISR

[Murielle.hermellin@bred.fr](mailto:Murielle.hermellin@bred.fr)



[www.promepar.fr](http://www.promepar.fr)



[www.linkedin.com/company/25263774](https://www.linkedin.com/company/25263774)

PROMEPAR AM est signataire de

